

Ministère de la Culture

Le Ministre

Paris, le **22 AVR. 2020**

Nos réf. : TR/2020/D/5729/FGR

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Face à la plus grave crise sanitaire de notre histoire récente, le Gouvernement, sous l'autorité du Président de la République, a été conduit à prendre des mesures exceptionnelles afin de combattre l'épidémie de coronavirus et de sauver ainsi le plus de vies possibles.

Ces mesures de confinement, indispensables, ont évidemment des conséquences lourdes sur tous les aspects de notre vie sociale et économique. Le secteur de l'architecture et des patrimoines a été touché au premier chef. Du jour au lendemain, ce sont des milliers de musées et de monuments, partout en France, qui ont dû fermer leurs portes au public. L'immense majorité des chantiers de monuments historiques se sont trouvés à l'arrêt, privant de travail presque tous les professionnels de la restauration, ainsi que les chantiers d'archéologie préventive ou programmée.

Dans cette période extrêmement difficile pour vous, je veux vous assurer de ma pleine mobilisation à vos côtés. Le patrimoine est essentiel à notre économie et à l'attractivité de nos territoires : il représentait, avant la crise, en chiffres d'affaires cumulés, près de 8 milliards d'euros. Il constitue, surtout, un élément essentiel de notre identité collective. En nous privant de nos monuments, ce virus nous coupe d'une part de nous-mêmes, de notre histoire. Nous devons donc tout faire pour assurer la survie de ce secteur d'activité.

Vous m'avez adressé une lettre dont je vous remercie. À la suite de la conférence téléphonique organisée avec vous par mon cabinet et la direction générale des patrimoines, je voudrais vous apporter les réponses aux très légitimes sujets de préoccupation dont vous m'avez fait part.

En ce qui concerne les entreprises du groupement des entreprises de restauration des monuments historiques (GMH), d'abord, j'ai veillé à ce qu'elles soient pleinement éligibles aux dispositifs de soutien mis en place par le Gouvernement. Le ministère de la Culture a par ailleurs participé activement à la rédaction du protocole fixant les conditions de redémarrage des chantiers dans un souci de protection des travailleurs et de responsabilité de l'ensemble des acteurs. La direction générale des patrimoines est pleinement mobilisée sur ce sujet et assure notamment un lien constant avec les directions régionales des affaires culturelles (DRAC).

Au-delà des seules questions fiscales relatives aux monuments historiques, la garantie « pertes exploitation » que vous évoquez est un sujet qui concerne tous les acteurs économiques. J'ai saisi le ministre de l'Économie et des Finances, qui coordonne les sujets liés à la crise sanitaire avec les compagnies d'assurances.

S'agissant, ensuite, des propriétaires privés de monuments historiques ouverts au public et exploités en sociétés civiles immobilières (SCI) ou en nom propre, mes services ont travaillé activement avec ceux du ministère de l'Économie et des Finances, afin qu'ils puissent bénéficier de l'ensemble des dispositifs de soutien mis en œuvre par l'État en faveur des entreprises. C'est désormais chose faite.

Nous avons aussi rendu possible que les propriétaires d'un monument historique en SCI ouvert au public soient éligibles au fonds de solidarité mis en place par l'État et les régions pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise. L'ouverture au public sera considérée comme un critère d'activité économique et la perte de chiffre d'affaires appréciée en déduction des subventions notamment versées au titre de financement des travaux d'entretien et de restauration des immeubles protégés au titre des monuments historiques. Du fait de l'accès au fonds de solidarité, les SCI seront également éligibles au bénéfice du report du paiement de certaines factures (eau et électricité notamment). Les discussions avec le ministère de l'Économie et des Finances ont également permis d'autoriser l'extension du dispositif de garantie des prêts par l'État aux propriétaires privés de monuments historiques ouverts au public. Un arrêté sera pris dans les prochains jours afin de rendre cette extension effective.

Dans le cadre des travaux gouvernementaux en cours sur le plan de déconfinement, ma priorité sera de rendre possible, pour l'ensemble des gestionnaires de monuments historiques, la réouverture de leurs lieux au public, dans le strict respect des impératifs sanitaires. Nous y travaillons activement, parallèlement aux modalités de relance des chantiers ou des opérations de fouilles, en lien avec le ministère chargé du tourisme, et naturellement celui de la santé.

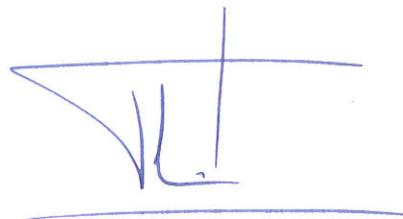
Concernant les métiers d'art du patrimoine, enfin, en particulier les conservateurs-restaurateurs, si durement touchés dans la période actuelle, j'ai demandé à la direction générale des patrimoines et à la direction générale de la création artistique d'étudier la création d'un fonds de solidarité qui sera géré par l'Institut national des métiers d'art. Ce fonds sera abondé par le ministère de la Culture, dont la contribution, nous l'espérons, pourra être complétée par des institutions publiques et privées intéressées au soutien de ces professions. En outre, la direction générale des patrimoines est intervenue depuis le début de la crise pour soutenir les demandes des professionnels et de leurs fédérations tendant à l'assouplissement des critères d'accès aux aides gouvernementales. Ces démarches ont permis, notamment, la simplification des critères d'accès au fonds de solidarité, afin que personne ne soit laissé de côté.

De façon générale, pendant toute cette période, vous pouvez compter sur la cellule d'écoute et d'information spécifiquement destinée aux professionnels du patrimoine. Une équipe de haut niveau spécialement dédiée est à votre disposition. Vous pouvez la contacter à l'adresse suivante : covid19-patrimoines@culture.gouv.fr. Au sein de chaque DRAC, un référent « patrimoine » est également mobilisé pour vous orienter et répondre à vos questions.

Bien entendu, les mesures que je viens de vous présenter ne visent qu'à répondre à l'urgence. Se posera ensuite, une fois la crise sanitaire passée, la question de la relance du secteur. Ma conviction est que le patrimoine est appelé à jouer un rôle central dans notre reconstruction collective. Après la crise, nous aurons besoin, davantage encore qu'auparavant, de nous inscrire dans le temps long, de nous ancrer dans l'histoire de nos territoires : ces repères, dans un monde plus incertain que jamais, deviendront indispensables. Je crois donc à l'avenir du patrimoine. Cet avenir, je vous proposerai, quand le moment sera venu, que nous puissions en reparler ensemble, ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs du secteur.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Messieurs les Présidents, l'expression de mes salutations distinguées.

Bien à vous.



Franck RIESTER